



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1696

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Théâtre des Célestins
au bénéfice de l'association Lyon BD Festival pour le 11 juin 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1696 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU THEATRE DES CELESTINS AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION LYON BD FESTIVAL POUR LE 11 JUIN 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lyon BD Festival fait résonner la bande dessinée au cœur de la ville, portée par les expressions plurielles d'un genre inépuisable. Depuis quelques années maintenant, Lyon BD traverse les frontières et s'exporte aux quatre coins du monde pour développer des projets ambitieux, des créations originales, et porter un regard international sur la bande dessinée.

Fondé avec la volonté de donner à la ville une grande fête de la bande dessinée, Lyon BD Festival fait aujourd'hui partie des rendez-vous incontournables du 9^{ème} art en rassemblant au mois de juin de chaque année près de 300 artistes et 80 000 visiteurs.

Elle a sollicité la Ville de Lyon pour la bonne tenue d'un cours de maître avec l'auteur BD Ralf König dans le cadre du festival Lyon BD, le samedi 11 juin 2022 à 11h aux Célestins - Théâtre de Lyon.

Il a été convenu de mettre à disposition de l'association la Salle à l'Italienne.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à exceptionnelle, la gratuité de la Salle à l'Italienne conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement à une association lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition pour une demi-journée en week-end est de 5 500 € HT, soit 6 600 € TTC (TVA : 20 %).

La convention d'occupation temporaire du domaine public jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition des espaces de la Ville de Lyon / Célestins - Théâtre de Lyon à l'association Lyon BD Organisation le 11 juin 2022 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les dépenses et les recettes correspondantes seront prélevées et imputées sur les crédits du budget 2022, opération SALLES.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET